

Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

DOCUMENT ARRET

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Commune de LYOFFANS

Document graphique  
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 4.2.14

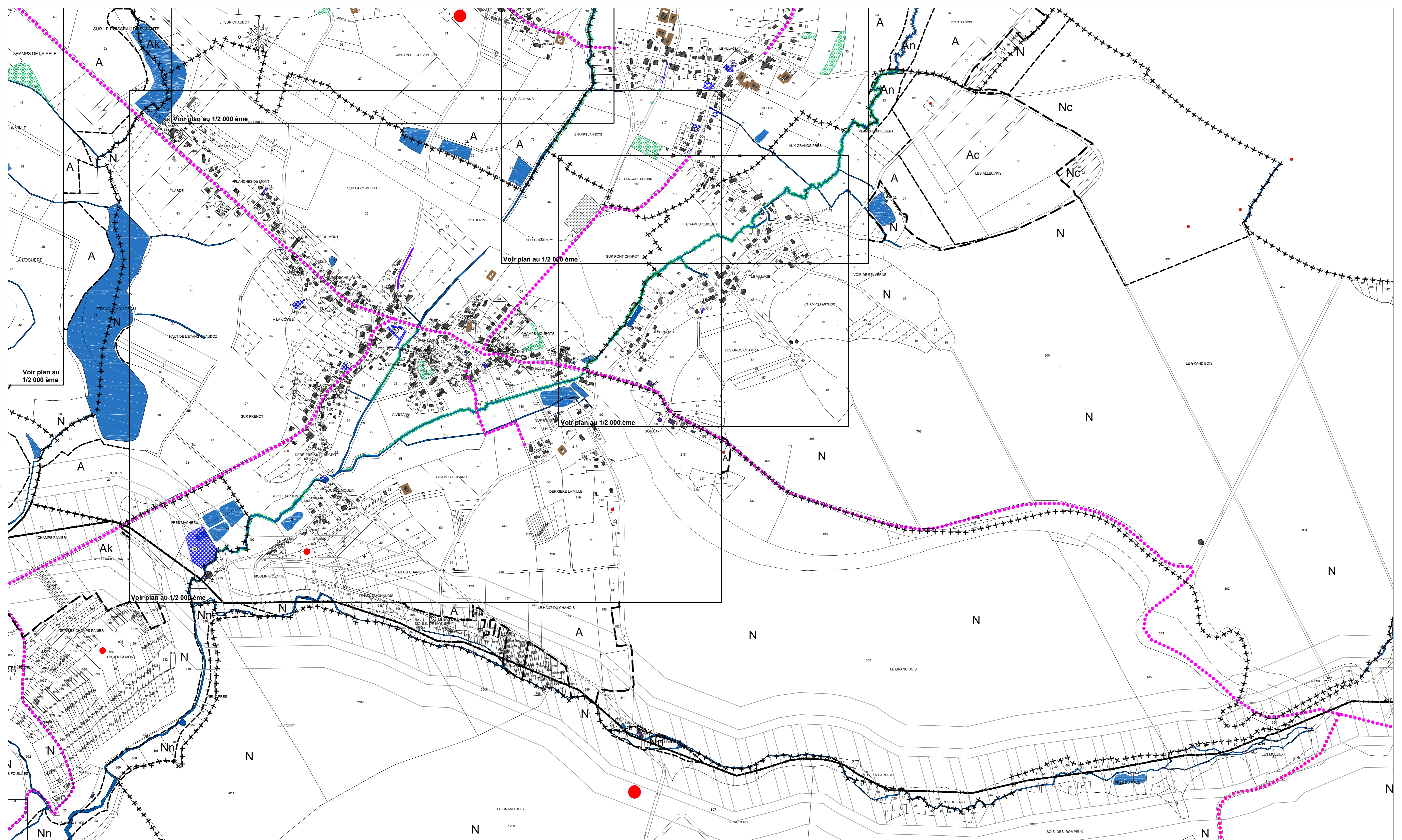
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire - 29.05.2017  
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules César - 70500 VESOUL  
Tél : 03 84 55 21 21 - Fax : 03 84 55 21 24  
www.lyoffans.com

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m

© Origine cartographique : IGN - Données de l'Etat. Révisé : 2012 - Plan local urbanisme actualisé en août 2019



**Légende**

--- Limite de zones. - - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

**ZONES AGRICOLES**

- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- An Secteur de la zone A soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappe ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPRI)
- Ak Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
- Ac Secteur de la zone A soumis à des protections de captages.

**ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Nn Secteur de la zone N soumis à des conditions particulières ou à des risques d'inondations par remontée de nappe ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPRI)
- Nc Secteur de la zone N soumis à des protections de captages.

- Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.
- Exploitations agricoles.
- Emplacements réservés et numéro d'opération.
- ✳ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11.

Secteurs concernés par des risques et nuisances

- Canalisation de transport d'hydrocarbure liquide et zones de danger.
- Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et éléments de paysage à protéger.

- Cours d'eau, plans d'eau.
- Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
14.1	Défense incendie	Commune	281 m²
14.2	Création d'espace vert	Commune	613 m²
14.3	Création de stationnement	Commune	195 m²
14.4	Passage canalisation	Commune	728 m²
14.5	Création de placette de retournement et de voirie	Commune	674 m²
14.6	Redimensionnement du système d'épuration	Commune	8 925 m²
14.7	Accès à la zone 1AÜx-1	Commune	250 m²
14.8	Elargissement de voirie	Commune	59 m²